

Taxes foncières 2017 (Règlement 406-2017)

Général

0,73 \$/ 100 \$ d'évaluation

Services	Résidentiel	Logement	Saisonnier	Ferme	Entreprise
Ordures	150,00 \$	150,00 \$	90,00 \$	175,00 \$	150,00 \$
Récupération	65,00 \$	65,00 \$	32,50 \$	65,00 \$	65,00 \$
Plastiques agricoles				60,00 \$	
Vidange	81,00 \$	∅	45,00 \$	∅	∅

Vidange fosse scellée, puisard ou complète tarif supplémentaire de 49,00 \$

Services (les unités et les tarifs sont établis selon le règlement 286 2002, modifié par le règlement 305-2005 et 320-2007 pour les immeubles desservis et aussi lorsque le service est à sa disposition)	Par unité	par 100 \$ d'évaluation	aux immeubles imposables	pour
Entretien épuration des eaux	245,00 \$		situés à l'intérieur du bassin de taxation	
Règlement d'emprunt (Selon le rôle d'évaluation)		0,016 \$	de l'ensemble du territoire	Intercepteurs, station et collecteurs
Règlement d'emprunt (La collecte selon l'évaluation)		0,128 \$	situés à l'intérieur du bassin de taxation	Collecteurs
Règlement d'emprunt (L'assainissement de l'évaluation)		0,048 \$	situés à l'intérieur du bassin de taxation	Station et intercepteurs
Règlement d'emprunt (La collecte selon les unités)	350,00 \$		situés à l'intérieur du bassin de taxation	Collecteurs
Règlement d'emprunt (L'assainissement selon les unités)	135,00 \$		situés à l'intérieur du bassin de taxation	Station et intercepteurs

Quelques exemples pour	Maison unifamiliale située dans le périmètre du village et évaluée à 100 000 \$ (branché aux égouts municipaux)	Maison unifamiliale située en dehors du périmètre du village et évaluée à 100 000 \$	Chalet évalué à 50 000 \$	Terre à bois élatuée à 100 000 \$
Taxes foncières	730,00 \$	730,00 \$	365,00 \$	730,00 \$
ordures	150,00 \$	150,00 \$	90,00 \$	∅
récupération	65,00 \$	65,00 \$	32,50 \$	∅
Vidange fosse septique	∅	81,00 \$	45,00 \$	∅
Entretien épuration des eaux (1 unité)	245,00 \$	∅	∅	∅
Règlement d'emprunt (Évaluation)	16,00 \$	16,00 \$	8,00 \$	16,00 \$
Règlement d'emprunt (Évaluation)	128,00 \$	∅	∅	∅
Règlement d'emprunt (Évaluation)	48,00 \$	∅	∅	∅
Règlement d'emprunt (1 unité)	350,00 \$	∅	∅	∅
Règlement d'emprunt (1 unité)	135,00 \$	∅	∅	∅
Total à payer selon chaque exemple	1 867,00 \$	1 042,00 \$	540,50 \$	746,00 \$

Le compte de taxes est envoyé en février et payable en quatre (4) versements. (pour les montants de 300 \$ et plus)

Tableau de versements

1er versement	30 mars 2017
2e versement	12 juin 2017
3e versement	28 août 2017
4e versement	13 novembre 2017